



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le~~
~~Gouvernement est saisi~~ d'une **demande de permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis~~
~~d'urbanisation~~ ~~modification de permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n° 2~~ (Biffer les mentions inutiles).

Le demandeur est **Mr Thierry BAUGNIET** demeurant Rue de la Marsalle, n°18 à 4280 Hannut,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, rue du Poteau, n°5+ et cadastré 5ème Division, Section E, n° 64M, 66P et 66M,

Le projet consiste en **la construction d'un auvent à l'arrière du bâtiment existant et la démontage de l'auvent existant situé plus en profondeur sur la parcelle** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

Le nouvel auvent se situe à l'arrière du bâtiment existant (hangar) et met celui-ci dans les caractéristiques définies à l'art. R.IV.40-2 du CoDT impliquant de soumettre le projet à la connaissance du public.

Le dossier peut être consulté du 09/06/2022 au 29/06/2022 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be (Agent traitant)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/06/2022 au 28/06/2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE